

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI. MACHINE INFERNALE.

Paris, le 29 juillet. — On lit ce soir dans le Journal de Paris :

Le cinquième anniversaire de la révolution de juillet a été marqué aujourd'hui par un des plus horribles attentats dont on puisse trouver l'exemple dans les plus sanglantes pages de l'histoire.

La journée s'annonçait sous les plus heureux auspices; un temps superbe favorisait l'une des plus belles revues dont la capitale eût été témoin. Tous les visages respiraient la confiance et la joie; heureux du spectacle que rencontraient partout ses regards, le roi achevait la revue de la seconde ligne d'infanterie, entouré de sa belle et nombreuse famille, et d'un état-major où l'on remarquait l'élite de nos illustrations civiles et militaires.

Il était parvenu au boulevard du Temple, et passait devant le front de la 8^e légion, quand tout-à-coup se fait entendre une détonation semblable à celle d'un feu de peloton mal ordonné. A ce bruit succède bientôt un désordre effroyable.

C'est une affreuse machine, une machine infernale, qui vient de vomir une grêle de balles et de mitrailles sur le groupe qui entoure le roi et sa famille! Une de nos plus vieilles gloires, le vénérable duc de Trévise, ce modèle des vertus civiles et militaires, tombe baigné dans son sang, et expire sans proférer une parole. Le général de Lachasse de Verrigny est frappé mortellement au front; un lieutenant-colonel de la garde nationale, un aide-de-camp, une femme, plusieurs gardes nationaux expirent également au milieu des chevaux qui se cabrent et d'une foule indignée que rien ne peut contenir à l'aspect de cet effroyable assassinat?

Enfin, de ce tumulte impossible à décrire, s'élève un cri que répètent aussitôt mille voix!... Le roi n'a rien!... aucun des princes n'est blessé!... et en effet, le roi, calme au milieu de ce désordre, ému seulement de la vue des victimes qui l'entourent, pousse son cheval dans les rangs de la garde nationale, et continue sa route presque portée par elle au milieu d'innombrables cris de joie et de vengeance!

Les coups étaient partis du second étage d'une maison située à quelques pas du jardin Turc. En une minute la maison fut investie par la garde nationale qui bloqua les boulevards. On s'élança jusqu'à la chambre même d'où avait été commis le crime, et l'on trouva l'affreuse machine encore fumante! vingt-cinq fusils chargés jusqu'à la gueule de balles et de mitrailles!

Cependant le roi continuait la revue, et les expressions nous manquent pour décrire l'enthousiasme avec lequel il était reçu par la garde nationale et l'immense population qui accourait sur son passage. L'affreux danger auquel il venait d'échapper par miracle, n'a fait éclater qu'avec plus d'énergie les sentimens que lui porte une nation généreuse, si pleine d'horreur pour les lâches et les assassins!... Aussi la revue et le défilé se sont-ils achevés au milieu de transports que nous n'essaierons pas de dépeindre!

A cinq heures, le roi était rentré aux Tuileries.

Mais si, en s'éloignant du théâtre du crime, le spectacle d'un roi entouré de tant d'amour était fait pour rassurer les amis de leur pays, quel spectacle leur ne trouverait-on pas en arrière!... la de victimes si froidement assassinées! Tant d'honorables familles plongées dans le deuil!...

» Aussi ne devait-on plus songer aux plaisirs!... Un exécration assassin n'avait que trop bien réussi à changer en un deuil public des jours de fête si impatientement attendus et commencés sous de si heureux auspices!... L'ordre a été donné de suspendre toutes les réjouissances; déjà même on en a fait disparaître tous les apprêts.

» Quant à nous, les sentimens dont nous sommes opprimés ne nous permettent aujourd'hui aucune réflexion sur un crime qui aurait pu avoir de si terribles conséquences; nous nous bornerons, pour ce soir, à rapporter les détails authentiques qui nous sont parvenus.

» Voici les noms des victimes dont on a jusqu'à présent à déplorer la perte :

» M. le maréchal duc de Trévise, frappé d'une balle au cœur;

» M. le maréchal-de-camp de Lachasse-de-Verrigny, commandant de l'école royale d'état-major, frappé d'une balle au front;

» M. le capitaine Villate, aide-de-camp de M. le maréchal Maison;

» M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8^e légion, frappé de trois balles;

» MM. Prudhomme, Ricard, Léger et Benetter, grenadiers de la 8^e légion;

» Une femme inconnue;

» Un enfant;

» Un grand nombre d'autres personnes ont été blessés plus ou moins grièvement.

» On cite parmi elles, le général Heymès, qui a eu son habit percé de quatre balles; une cinquième l'a blessé assez grièvement à la figure; en se sentant frappé, le brave général a crié: *vive le roi!*

» Le général Colbert, aide-de-camp du duc de Nemours.

» Le général Pelet, membre de la chambre des députés et directeur du dépôt de la guerre.

» Le général Blin.

» Le colonel Raffez, chef de la légion de gendarmerie de la Seine, qui a reçu une balle dans le flanc gauche.

» M. le duc de Broglie a reçu une balle qui a glissé sur la poitrine et s'est amortie au-dessus du sein gauche. Ce coup heureusement n'a produit qu'une forte contusion à la poitrine et une enflure au bras. Cette balle était restée sous l'habit.

» Le cheval du roi a reçu une chevrotine dans le cou.

» L'assassin a été arrêté immédiatement. Depuis trois mois il avait loué dans la maison du boulevard du Temple, portant le n^o 50, et appartenant au Sr Dallemagne, l'appartement d'où il a commis son crime. Cet appartement est situé au 2^e étage; les jalousies étaient baissées.

» L'assassin s'est fait connaître sous le nom de Girard, mécanicien. On ignore si c'est là son véritable nom. Il avait ajusté sur une planche 25 caucous de fusil de munition chargés jusqu'à la gueule de balles et de mitraille.

» L'appartement occupé par Girard a une fenêtre sur le boulevard et une autre sur le derrière, il avait eu la précaution d'attacher d'avance à cette fenêtre une corde qui pût l'aider à fuir.

» Au moment de l'explosion, trois fusils ont éclaté et ont blessé l'assassin au front, à la lèvre et au cou. Malgré ses blessures, il n'a pas perdu une minute pour se sauver, et s'est élancé par la fenêtre.

» Cependant la police, dans la crainte de quelque tentative coupable, faisait exercer une active surveillance autour des maisons situées sur le passage du cortège. Aussi, dès que l'explosion s'est fait entendre, des agens se sont précipités dans la cour intérieure de la maison d'où elle venait de partir.

» L'un d'eux a vu Girard se laissant glisser le long de la corde et lui a crié: Ah! c'est toi, misérable, nous te tenons! A l'instant Girard, qui était à la hauteur d'un mur, s'est élancé par dessus et est tombé dans une cour voisine; mais il y a trouvé un autre agent de police qui s'est emparé de sa personne.

» Il a été placé sur un brancard et transporté aussitôt à la Conciergerie au milieu des imprécations de la foule.

» D'autres arrestations ont été faites. M. le procureur-général, MM. Franck Carré, Plougoum, M. le procureur du roi Desmortiers, MM. les juges d'instruction Legonidec, Desmortiers et Decret d'Archiac, se sont rendus sur les lieux, où ils avaient précédé M. le ministre de l'intérieur et M. le préfet de police.

» On a trouvé dans la chambre de l'assassin les débris de la machine encore fumans, un lit de paille et du feu brûlant encore.

» L'assassin a fait l'aveu de son crime, mais jusqu'à présent il persiste à déclarer qu'il n'a pas de complices.

Voici une autre version où l'on trouve plus de détails :

Aujourd'hui, après avoir passé dans toute la longueur des boulevards sur le front de la garde nationale, le roi devait revenir, en suivant la même ligne pour se rendre sur la place Vendôme, où les troupes devaient défilé devant lui. A midi et quelques minutes, au moment où il était arrivé à la hauteur du boulevard du Temple, un peu avant le Théâtre des Funambules, une terrible explosion, semblable à un feu de peloton bien nourri, s'est fait entendre. Plusieurs personnes étaient frappées à mort. Il y eut un moment de profonde stupeur. Chacun, par un double instinct, regarda auprès de soi, et porta ses regards sur la personne du roi. Le roi était à cheval: ni lui, ni aucun des princes n'avaient été touchés. Mais que de sang répandu! que de meurtres! que de pertes cruelles! que de cris déchirans! quelle unanimité et ardente indignation! Tout à côté du roi, le maréchal Mortier, le lieutenant-colonel de la 8^e légion, plusieurs officiers-généraux étaient étendus morts; et du côté du boulevard opposé à la maison d'où le coup avait été tiré, des gardes nationaux, des enfans étaient également tombés.

On vit la fumée sortir du troisième étage de la maison n^o 50 du boulevard du Temple; c'est une maison occupée au rez de chaussée et au premier par un marchand de vin. Chaque étage n'a sur le boulevard qu'une chambre éclairée par une seule fenêtre. La maison fut aussitôt cernée.

Après quelques instans donnés à une triste et douloureuse émotion, le cortège se remit en marche au milieu des acclamations qui témoignaient noblement des sentimens qu'un si énorme crime inspirait à toute la population.

La garde nationale et la ligne formèrent une enceinte pour débarrasser le théâtre de cette scène de douleurs, dont on put alors reconnaître l'immensité. Celui qui écrit ces lignes arriva un instant après sur les lieux, et il lui fut donné de reconnaître par lui-même tous les effroyables détails de l'événement.

Des mares de sang couvraient la chaussée du boulevard, où gissaient encore trois chevaux; sur la contre-allée trois cadavres, ceux de deux hommes et d'une jeune femme attendaient encore qu'on vint les enlever. Mais c'était dans le Café Turc que nous devons trouver le plus déchirant spectacle. Dans une salle de billard étaient étendus par terre, chacun sur un matelas, le maréchal Mortier un lieutenant-colonel de l'armée, le lieutenant-colonel, un sergent, et trois gardes nationaux de la 8^e légion. Dans le jardin, était couché sur un lit formé de plusieurs banquettes un général, dont nous n'avons pu savoir le nom, quoique sa figure nous fut bien connue, mais dont le linge était marqué D. V. Il respirait encore, et des médecins s'empresaient à lui donner des soins; mais il était frappé d'une balle à la tête; déjà un épanchement au cerveau se manifestait par des signes certains et l'on avait aucun espoir de le sauver.

Nous avons ensuite pu pénétrer dans la maison d'où le coup avait été tiré. Là, un autre spectacle horrible, mais qui n'inspirait pas les mêmes sentimens. Dans une chambre du second étage, M. Desmortiers, procureur du roi, assisté de deux commissaires de police, et en présence de M. Martin (du Nord), procureur-général, dressait le procès-verbal et recevait les dépositions des témoins. Dans un coin de cette même chambre sur un matelas, et à moitié déshabillé, était couché un jeune homme, dont la tête, horriblement mutilée, était couverte de bandages. Il avait une blessure profonde au côté gauche du front, et la mâchoire inférieure en partie fracassée. Il paraissait souffrir cruellement: il ne pouvait parler; mais il parvint à faire signe

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1830,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager: aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui nous rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs

Vaux de trait, les d'une vigueur peu ont des formes rien n'est chétif l'âge le plus dévorant le dévorait, et que le courant d'air les plus ouvertes le tourmentait beaucoup. Nous ne saurions trop faire l'éloge de l'humanité avec laquelle les magistrats et gardes nationaux qui l'entouraient lui donnaient les soins que réclamaient ses douleurs.

Et cependant, ce malheureux était l'auteur, du moins présumé, de l'attentat; il avait été trouvé dans la chambre où était établie la machine infernale. C'était, nous a-t-on dit, une chambre de son appartement; il se nomme Girard, il est mécanicien, c'est un homme de petite taille, qui paraît âgé de 22 à 24 ans.

La chambre du troisième étage où avait été construite la machine est fort petite; elle a à peine 6 pieds et demi ou 7 pieds de large, sur autant de profondeur. La machine était construite avec habileté et solidité, en bois garni de fortes ferrures. Des montans supportaient deux traverses placées parallèlement à la fenêtre. Vingt cinq rainures pratiquées dans chacune de ces traverses étaient remplies par autant de canons de fusils de munition. La traverse de devant, placée à environ un pied de la fenêtre, et à peu près à fleur de son appui était un peu plus basse que celle de derrière, de manière que le coup partait, vers le milieu du boulevard, à la hauteur du corps d'un homme à cheval. L'événement a fatalement prouvé que les mesures étaient bien prises! La charge était si forte, que le coup a fait éclater cinq canons, quoiqu'ils fussent tout neufs, et parussent très solidement établis. C'est par le choc d'un ou de plusieurs de ces canons que Girard a été blessé.

Quelques autres personnes ont été arrêtées, soit dans les parties inférieures de la maison, soit dans les environs.

Un retard peut-être d'une demi seconde, dans l'explosion a sauvé le roi. Le cortège marchait dans cet ordre: Le roi et le prince de Joinville, le duc de Nemours, le maréchal Lobau, le maréchal Mortier. Tous ceux qui ont été blessés dans le cortège étaient à peu près sur la même ligne que le maréchal. Aucun n'était en avant plus rapproché du roi.

Voici la liste des victimes, tel que nous avons pu nous la procurer:

- Le maréchal Mortier, duc de Trévise, ancien ministre de la guerre et président du conseil, mort;
- M. Rieussec, lieutenant colonel de la 8^e légion, marchand de bois, mort;
- M. Prudhomme, sergent des grenadiers du 1^{er} bataillon de la même légion, mort;
- M. Ricard, grenadier au même bataillon, marchand de vin, mort;
- M. Léger, mathématicien, du même bataillon, mort;
- Un lieutenant colonel de l'armée, mort;
- Deux hommes en bourgeois et une femme, morts;
- M. Marion, capitaine de la garde nationale, 8^e légion, blessé;
- M. Goret, enfant, tourneur, rue Folie Méricourt, n° 6, blessé à la mâchoire;
- Vidal, jeune homme, rue de la Montagne St.-Geneviève, n° 60, la mâchoire fracturée;
- Rose Arizon, domestique chez M. Brocard, rue Neuve Nazareth, n° 17, blessé dangereusement;
- M^e Lederné, sellière, rue Bergère, n° 20, blessée à la tête et au bras gauche;
- M^e Leclerc, sa belle-sœur, de Méry près Beauvais, blessée à la jambe;
- Leclerc, âgé de 13 ans, rue de la Côte, n° 21, la jambe brisée en plusieurs endroits.
- Clarisse Brieux, rue des Vertus, n° 20, une balle dans le bas-ventre.

La plupart de ces blessures sont très-graves, et laissent peu d'espoir de salut pour les victimes.

- M. Roger, garde national, fabricant de meubles, faubourg Ste.-Antoine, n° 23, une balle à la joue;
- M. François, garde national, fabricant de meubles, faubourg Sainte Antome, rue la Roquette, blessé légèrement;
- Le général Colbert, blessé à la tête peu dangereusement;
- Le général Heymès, aide-de-camp du roi, blessé à la figure (le nez emporté);
- Le général Pelet, blessé légèrement à la nuque.

Maintenant, dirons-nous, quels sentimens déchirans nous ont alligés en voyant de près les cadavres de ces citoyens morts d'une si malheureuse mort?

Pouvons-nous ne pas sentir notre cœur se gonfler, pouvons-nous retenir nos larmes en contemplant là, un jour de fête, dans un lieu de plaisir, un des plus braves et des plus illustres de la grande armée, le noble général auquel Napoléon avait confié le commandement de toute l'infanterie de sa vieille garde, le soldat de 40 ans de services qui avait parcouru glorieusement tous les champs de bataille de la république et de l'empire, qui avait été un des soutiens héroïques de notre liberté et de notre indépendance nationale, pour mourir victime d'un abominable assassinat, à l'heure où il célébrait avec nous une révolution faite pour la liberté? Ne devons-nous pas éprouver des regrets bien douloureux et bien sympathiques pour ces citoyens, gardes nationaux ou autres, qui se rappelaient sans doute dans leur cœur, au moment où ils ont été frappés, les grandes choses des journées de juillet. Comment n'aurions nous pas partagé la peine profonde qu'exprimaient avec tant de sensibilité les gardes nationaux de la 8^e légion, en pleurant le digne chef qu'ils avaient élu?

Mais une chose a surtout fait naître en nous une indignation à laquelle nul honnête homme n'échappera. Il y a dans l'attentat qui a fait tant de douleurs plus qu'un crime d'assassinat, il y a le crime d'une ignoble, d'une exécration lacheté. C'était pour courir moins de dangers, c'était dans l'espoir de son salut à lui seul que le misérable qui voulait tuer le roi, au lieu d'aller de près se venger avec l'aiguille de Louvel, avait travaillé avec un art infernal une machine, qui devait inévitablement frapper par masses des citoyens que sa vengeance ne voulait pas poursuivre. Ni l'idée de verser à flots

un autre sang que celui dont il avait soif, ni la crainte de tuer peut-être ses meilleurs amis, ses parens, rien n'a pu l'arrêter. Le sentiment d'une aussi hideuse action brise et attriste l'âme.

(Temps.)

Voici ce qu'il faut ajouter aux détails que donnent les journaux de toutes les couleurs: La reine était à la Chancellerie, sur la place Vendôme, quand le général Rumigny est venu lui annoncer le danger qu'avait couru le roi, et la façon miraculeuse dont il y avait échappé. Le roi n'a reparu qu'après avoir terminé la revue. A son retour sur la place, il a mis pied à terre, s'est jeté avec ses fils dans les bras de la reine, et a long-temps pleuré. Une collation avait été préparée par Mme. Persil, personne n'y a touché. Après le défilé, il y a eu chez le roi un dîner de plus de 200 couverts qui a été des plus tristes et que LL. MM. ont quitté presque aussitôt pour aller porter leurs complimens de condoléance à Mme. la maréchale Mortier.

Le premier mouvement autour du roi a été de demander vengeance contre M. Gisquet; puis par réflexion, on a pensé qu'il serait imprudent de désorganiser la police dans un tel moment. De son côté, M. Gisquet a gardé jusqu'à minuit la version préparée par le journal ministériel du soir, sur l'événement, afin d'en arranger les détails de la façon la moins défavorable à son administration. Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement était averti qu'un coup devait avoir lieu, et qu'il n'a pu découvrir d'où il partirait. Chaque homme de la ligne avait reçu le matin trois paquets de cartouches qu'il devait, à la première alerte, partager avec la garde nationale.

On assure qu'on a trouvé dans la chambre de Girard, deux chapeaux, dont un au moins ne va point à sa tête. Toutefois les feuilles ministérielles déclarent que rien n'indique encore qu'il ait eu des complices. Suivant ce qu'on rapporte des 4 fusils qui n'ont point parti, ces armes auraient dû être chargées à dessein pour tuer le tireur aussi bien que les personnes qu'il ajusterait. S'il en était ainsi, on devrait regarder Girard comme un instrument que la consommation du crime devait faire disparaître.

Le bruit de la mort de cet homme a couru aujourd'hui: j'ai la certitude qu'à trois heures il vivait encore. On a trouvé sur lui tatouée, une décoration en forme, et on prétend que la chambre qu'il occupait était tapissée d'inscriptions henriquinistes.

Suivant un bruit de palais, le roi avait reçu, il y a deux jours, l'avis, donné en italien, du danger qui le menaçait à la revue, et l'invitation de n'y point aller. D'après cette lettre, cinq individus venus de par-delà les Alpes devaient attendre à ses jours.

Le maréchal Mortier était, dit-on, sollicité par sa famille de ne point aller à la revue. Il a voulu s'y rendre, quoique la chaleur excessive de la journée fût dangereuse pour son tempérament sanguin. On a répandu mille bruits, a-t-il dit, il faut que je sois auprès du roi.

Au moment où la détonation s'est fait entendre, le cheval du roi, qui avait eu l'oreille déchirée par une balle, s'est fortement cabré. Au même instant le roi a senti une rude secousse au bras gauche, semblable à celle que donne un coup de feu. Au-stôt, et tout en étendant les doigts, par un mouvement instinctif, pour éprouver la gravité de la blessure qu'il croyait avoir reçue, il dit au colonel Delarue, qui était près de lui: « Je suis touché mais ce n'est rien. »

Le roi n'avait heureusement qu'une contusion. Il paraît que dans les mouvemens brusques des chevaux, il s'était heurté contre la tête du cheval du prince de Joinville. Ce soir, le roi avait le bras encore engourdi; et il y éprouvait quelque douleur.

Au moment du défilé, les diverses légions faisaient entendre le cri de *vive le Roi!* auquel la ligne répondait. C'est surtout lors du passage de la 8^e légion, dans les rangs de laquelle se trouvaient quelques gardes nationaux dont les vêtements portaient des traces de sang, que les cris ont redoublé. A ce cri de *vive le Roi!* les gardes nationaux de cette légion, qui a perdu des officiers supérieurs qu'elle aimait et plusieurs gardes nationaux, répondaient par le cri: *à bas les assassins!*

Le roi dont l'émotion ne se trahissait que par une pâleur bien naturelle en pareille occasion, est venu prendre sa place habituelle au pied de la Colonne.

L'homme arrêté a déclaré se nommer Auguste Girard; il est ouvrier mécanicien, et âgé de 38 ans. Il avait loué, il y a trois mois, la chambre du 3^e, qu'il n'habitait pas le jour, et dans laquelle il venait seulement passer la nuit. Il a avoué son crime en prétendant qu'il n'avait aucun complice. Cependant on a trouvé dans son logement deux chapeaux gris, qui ne sont pas de la même grandeur.

Au reste, l'interrogatoire de Girard n'a pu se prolonger long-temps; car il a été très grièvement blessé par l'explosion des quatre canons qui ont crevé dans la chambre. Il a un œil emporté, le crâne fendu et ses lèvres sont en lambeaux. MM. Marjolin, Olivier (d'Angers), et cinq à six autres docteurs ont été immédiatement appelés auprès de lui et ne le quittent pas; mais on craint de ne pas pouvoir le sauver.

Plusieurs autres individus ont été arrêtés isolément et conduits dans des fiacres à la préfecture. Ce sont les nommés Besuchet (Charles), commis-voyageur, âgé de 32 ans, demeurant rue Saint Sébastien, 34. — Madame H. laire, née Lauciau, modiste, âgée de 30 ans, rue Saint Etienne, 7. — Gilan (Jean Claude), tailleur, rue Saint Etienne. — Duvallet (François Louis), âgé de 35 ans, ciseleur, rue de Bercy, 38. — Bidot (Louis), bonnetier, âgé de 24 ans, rue Sainte Marguerite St. Antoine, 9. — Morin (Adolphe), ouvrier passementier, âgé de 34 ans, rue du Vieux Marché St. Martin, 4. — Leclerc (Alexandre), âgé de 31 ans, garçon de bureau, rue Fontaine

au Roi, 2. — Tassin (Amoury), âgé de 24 ans, bijoutier, rue cloître St. Méry, 24.

MM. Desmottiers, procureur du roi; Legonidec, juge d'instruction; Zangiacomini son collègue, et M. le procureur-général, sont venus sur les lieux et ont procédé à l'instruction préliminaire. Le chef du service de sûreté et tous ses agents ne quittent pas le théâtre du crime, et à chaque moment exécutent de nouvelles arrestations; des patrouilles sont pendant toute la nuit par la garde municipale à pied et à cheval.

(Gaz. des Tribunaux.)

M. Carrel a été arrêté cette nuit chez lui, mis au secret. On s'est présenté aussi chez M. Scherfer, son co-gérant, qu'on n'a point trouvé. On a fait des perquisitions dans les bureaux du *Charivari* et du *Réformateur*. M. Raspail étant absent on n'a pu exécuter le mandat d'amener lancé contre lui.

PROCLAMATION.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous ceux qui ces paroles verront, salut.

Français! La garde nationale et l'armée sont en deuil de nos familles françaises sont désolées; un affreux spectacle a été familier mon cœur. Un vieux guerrier, un vieil ami, épargné par le feu de cent batailles, est tombé à mes côtés et les coups que me destinaient des assassins. Ils n'ont pas craint pour m'attendre, d'immoler la gloire, l'honneur, le patriotisme, des citoyens paisibles, des femmes, des enfans. Paris a vu verser le sang des meilleurs Français aux mêmes lieux et le même jour où il coulait, il y a cinq ans, pour le maintien des lois du pays.

Français, ceux que nous regrettons aujourd'hui sont tombés pour la même cause; c'est encore la monarchie constitutionnelle, c'est la liberté légale, c'est l'honneur national, la sécurité des familles, le salut de tous, que menacent nos ennemis et les vôtres; mais la douleur publique, qui repose à la mienne, est à la fois un hommage offert à de nombreuses victimes, et le témoignage éclatant de l'union de la France et de son roi. Mon gouvernement connaît ses devoirs, il les remplira. Cependant, que les fêtes qui devaient signaler la dernière de ces journées, fassent place à des pompes plus conformes aux sentimens qui nous animent; que de justes honneurs soient rendus à la mémoire de ceux que la patrie veut de perdre, et que les voiles de deuil qui ombrageaient les trois couleurs soient de nouveau rattachés à ce drapeau fidèle emblème de tous les sentimens du pays.

Fait au palais des Tuileries, le 28 juillet 1835.

Louis-Philippe.

ORDONNANCE DU ROI.

Louis Philippe, roi des Français, A tous présens et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: Art. 1^{er}. Il ne sera pas donné suite aux fêtes annoncées pour la célébration de l'anniversaire des journées de juillet 1830. Un service funèbre et solennel sera célébré en l'honneur des victimes de l'attentat commis aujourd'hui.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 28 juillet 1835.

Louis-Philippe.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 29 juillet. — Avant l'ouverture de la séance, des groupes animés se forment dans les couloirs de la chambre. MM. les pairs s'entretiennent de l'événement affreux, et signalé la journée d'hier.

Parmi les membres présens, nous remarquons M. le général Klein, que la *Gazette* avait signalé comme ayant succombé dans l'attentat commis sur la personne du roi.

La chambre était convoquée pour recevoir une communication du gouvernement.

A 2 heures M. le garde-des-sceaux entre dans la salle, vient s'asseoir au banc des ministres, auprès de MM. Perré, Maison et de Broglie. Ce dernier est félicité pour avoir échappé si heureusement aux dangers qu'il courait.

A 2 heures dix minutes, M. le président monte fauteuil.

La séance est ouverte immédiatement après la lecture du procès-verbal, pendant laquelle MM. les pairs arrivent grand nombre.

M. le président: La parole est à M. le garde des sceaux (Vifs mouvemens de curiosité, suivis d'un profond silence.)

M. le ministre de la justice: Messieurs, le roi nous a donné d'apporter à la chambre des pairs, et de déposer son bureau l'ordonnance dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture:

ORDONNANCE.

Louis-Philippe, etc., sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes.

Vu l'art. 28 de la charte, qui attribue à la chambre des pairs la connaissance des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état;

Vu l'article 86 du code pénal qui met au nombre des crimes commis contre la sûreté de l'état, l'attentat ou le complot contre la vie du roi, ou la personne des membres de la famille royale;

Attendu que dans le cours de cette journée, un attentat a été commis contre notre personne et contre les membres de notre famille, et que nous avons eu la douleur de voir attenté par ce crime horrible les meilleurs citoyens de la France, notamment l'un des plus illustres guerriers de son siècle, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1^{er}. La chambre des pairs, constituée en vertu de la loi, procédera sans délai au jugement de l'attentat commis ce jourd'hui.

Art. 2. Elle se conformera pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

Art. 3. Le sieur Martin (du Nord), membre de la chambre des députés, notre procureur général près la cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur-général près la cour des pairs.

Il sera assisté du sieur Franck Carré, notre avocat-général près la cour royale de Paris, qui sera chargé de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 4. Le garde des archives de la chambre des pairs et les autres fonctionnaires de la cour des pairs, sont chargés de remplir les fonctions de greffiers près notre cour des pairs.

Art. 5. Notre garde-des-sceaux ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, le 28 juillet 1835. Signé, Louis-Philippe.

L. le président : La chambre donne acte à M. le garde des-sceaux, de l'ordonnance dont elle vient d'entendre la lecture. Elle maintient la chambre venant-elle se constituer, séance tenante, en cour de justice auquel cas elle entendrait immédiatement M. le procureur-général.

Cette proposition étant acceptée, M. le président annonce que la séance publique législative est levée, et donne l'ordre aux huissiers de faire évacuer les tribunes.

A trois heures moins un quart, la chambre se forme en comité secret.

On lit dans le Journal des Débats :

Un abominable crime a été commis aujourd'hui à la revue du roi, au moment où le roi passait sur le Boulevard du Temple, une horrible explosion s'est fait entendre; autour du roi tout était tué ou blessé; le roi seul et ses trois fils qui l'accompagnaient, le duc d'Orléans, le duc de Nemours et le prince de Joinville, avaient échappé comme par miracle. Le coup avait été bien calculé; il devait étouffer la dynastie de juillet dans le sang du roi et de ses trois fils aimés! Le roi est sauvé; mais la France n'en a pas moins de cruelles pertes à pleurer. Un sang bien précieux a coulé. Le maréchal Mortier, frappé de deux balles, est tombé mort; le général Vézigny est mort; le lieutenant-colonel de la huitième légion, M. Rieussec, est mort; d'autres gardes nationaux, des ouvriers, une femme sont morts; le général Heymes, aide-de-camp du roi, est gravement blessé; le général Colbert est blessé; le général Pelet est blessé; du même coup vingt assassinats ont été lâchement commis, et jetten le deuil dans cette grande ville qui s'appretait pour des fêtes! Une machine, composée de 25 canons de fusil, et préparée avec un art infernal, a fait feu de la fenêtre d'une maison au troisième étage. La garde nationale s'est précipitée dans cette maison; on y a trouvé un misérable que l'explosion de sa machine avait lui-même couvert de blessures et de sang. Il s'appelle, dit-on, Girard.

Nous n'essaierons pas de peindre les sentimens de douleur et d'indignation que la nouvelle de cet exécrable crime a fait éclater dans les rangs de la garde nationale et dans toute la population parisienne. A la vue du roi profondément ému, non de son propre danger, mais du sang généreux qu'il venait de voir couler à ses côtés, du roi admirable de courage et de confiance, se livrant, à peine échappé aux mains d'un assassin, à la population qui se pressait autour de lui, les transports de la garde nationale n'ont point eu de bornes. La joie de voir le roi sauvé se mêlait à l'horreur du crime.

Les cris de vive le roi, n'ont point cessé un moment. Nous avons vu les compagnies de la 8^e légion, de cette légion même qui venait de faire des pertes si cruelles, se précipiter, en pleurant, sur le roi, l'entourer, le presser, lui serrer les mains, et le roi joindre ses larmes aux leurs. Plusieurs gardes nationaux portaient encore sur leurs vêtements de longues traces de sang. Spectacle cruel et touchant! Ah! ce sang a coulé pour la France! La cause est commune entre le roi et la France. Le roi nous représente tous, et dans sa personne, c'est nous que le fanatisme veut écraser d'un seul coup; nous, nos lois, nos institutions, la révolution de juillet, la monarchie constitutionnelle. On vise à cette noble tête, parce que sur elle repose la paix publique; le maintien de l'ordre et de la liberté! Le danger du roi, c'est le nôtre! La vie du roi, c'est notre vie! Nous ne faisons qu'un avec le roi, en ce moment même, le sentiment commun de tout Paris, et ce qui sera, dans quelques jours, le sentiment de toute la France!

Que de tristes réflexions se pressent dans l'âme de tous les honnêtes gens! Pour ne pas manquer la personne du roi, rien ne coûte à l'assassin! Il frappe au hasard vingt personnes, de peur qu'une seule lui échappe! des femmes! des gardes nationaux, des simples spectateurs tombent sous ses balles. Peu importe, pourvu que le roi périsse et avec lui ses enfans! Ainsi, un brave maréchal que la mort avait épargné sur vingt champs de bataille, soldat de la république, et soldat de l'empire, couvert d'années et de gloire, et qui semble n'avoir plus qu'à jouir du respect de la reconnaissance nationale, périt misérablement en plein jour, au milieu de ses concitoyens, à côté de son roi, dans un moment de fête solennelle, sous les coups d'un lâche assassin! Nos boulevards sont tachés du sang de nos généraux, de ce sang qu'ils auraient versé avec joie pour la France! Au milieu de la confiance et de la paix publiques, toutes les horreurs de la guerre civile viennent atrister d'un deuil sinistre cette grande et pacifique cité! Un officier de la garde nationale, élu par ses concitoyens, ne sait pas même d'où lui vient le coup qui le tue! Des familles heureuses ce matin, pleurent ce soir! Des citoyens qui se vantaient de leur patriotisme, ont vu leur nom porté sur des civières ensangantées leur mari, leur fils, leur père, ne les avaient quittés que pour une revue et une fête! Il semble que le fanatisme et le crime s'irritent par la douceur même de nos mœurs et de nos lois; on dirait qu'ils veulent nous forcer à d'affreuses représailles! Plus nous sommes humains, plus ils sont cruels! C'est une lutte affreuse de barbarie de leur part et de patience de la nôtre. Qui aurait cru que le 19^e siècle, si fier de sa civilisation, verrait des in-

ventions et des raffinements de crime dont le moyen âge aurait eu horreur?

Il faut le dire: une détestable doctrine s'est emparée de quelques esprits. C'est un crime politique, dit-on, et il semble que ce mot excuse tout. Pour faire triompher son opinion, tout est permis. Je sais que, quelque soit leur doctrine, les honnêtes gens reculeront toujours avec horreur devant un assassinat. Mais il se rencontre malheureusement des gens qui ont le cœur aussi pervers que l'esprit. Ils prennent l'audace et l'atrocité du crime pour de l'héroïsme; ils se croient de bons citoyens quand il ne sont que de lâches assassins. Toutes les lois ils les méprisent. Toute autorité ils la rejettent et ils la foulent aux pieds. Toutes les notions morales ils les confondent et ils les dénaturent. Le bien pour eux n'est plus le bien, le mal n'est plus le mal. Ils se font un bien et un mal à leur fantaisie; ils ne croient qu'eux, leur esprit étroit et leur cœur corrompu. Voilà comment on en vient à préparer froidement le plus exécrable des crimes et à le commettre sans remords peut-être! C'est un jeu, où, en risquant sa vie, on se croit le droit de disposer de celle des autres. On a si souvent entendu vouer les rois à l'exécration publique comme les tyrans du genre humain! On est si bien habitué à ne rien respecter, ni lois, ni magistrats, ni principes sociaux! On a vu exalter si haut les vertus et le patriotisme de gens qui n'ont su que proscrire, égorgé, proscrire et égorgé encore!

Ainsi un peuple doux, pacifique, humain est tout-à-coup surpris et épouvanté par des crimes dont il n'avait pas même l'idée; ainsi nous voyons les prodiges d'atrocité au milieu des prodiges de la douceur de nos mœurs, de nos lois et de nos magistrats; ainsi nos fêtes viennent d'être souillées de flots de sang! Ces fêtes qui rappellent le glorieux souvenir du triomphe de la liberté, ces fêtes où la France s'honorait par tant de courage uni à tant d'humanité! Grâce à Dieu, le crime a manqué son but...

Les autres journaux de Paris condamnent l'assassinat; mais plusieurs sont principalement préoccupés de la crainte qu'on attribue le crime soit au personnel du parti républicain soit à ses doctrines.

Voici les derniers détails donnés par la correspondance particulière de Paris de l'Indépendant :

Au moment de l'explosion le roi se penchait pour recevoir une pétition. La personne qui la présentait, était-elle un instrument du complot, placée à cet endroit pour faire arrêter un instant le cortège, afin de donner le temps à l'assassin d'assurer son coup? c'est ce que les informations de la justice révéleront sans doute.

Le roi n'était pas encore relevé qu'une effroyable détonation se fait entendre. Le maréchal Mortier tombe sur le cheval de M. Thiers; le général Lachasse de Vézigny, commandant de l'école d'état-major, le capitaine Villatte, aide-de-camp du maréchal Maison, le lieutenant-colonel Rieussec de la 8^e légion, le colonel Raffé, tombent au même instant; trois chevaux sont tués. Un peu plus loin quatre grenadiers de la 8^e légion sont frappés mortellement. Dans la contre-allée du boulevard, une femme enceinte, un enfant, une jeune fille tombent morts. Vingt-cinq ou trente personnes sont plus ou moins gravement blessées; celui du roi a reçu une chevrotine dans l'oreille, la bride a été légèrement déchirée.

Son cheval s'étant cabré, S. M. s'était frappé le bras contre la tête de celui du duc de Nemours. Elle croyait avoir reçu une balle. Aussi on la vit étendre le bras et remuer les doigts afin de juger de la gravité de la blessure. M. le ministre de l'intérieur, dans ce moment d'effroyable confusion, avait cru que le roi était mort. Il prenait pour S. M. le brave maréchal Mortier, dont le sang avait rejilli jusque sur lui et dont la tête était tombée sur sa cuisse. Le roi qui avait conservé tout son sang froid, prit la main de M. Thiers en lui disant : *je ne suis ni mort, ni blessé, mon cher ministre.*

Les trois jeunes princes, au moment de la détonation, s'étaient précipités sur leur père, le duc de Nemours avait saisi la bride de son cheval. Tous les trois lui demandaient s'il était blessé. Lui-même leur faisait la même question.

Le roi n'a rien! aucun des princes n'est blessé! ce cri parti de l'état-major de S. M. fut répété sur toute la ligne. Les gardes nationaux avaient rompu leurs rangs et se précipitaient vers la maison n° 50, où il était facile de voir qu'était placée la machine infernale. Les vitres du 3^e étage de cette maison étaient brisées et une épaisse fumée sortait de la fenêtre. Surtout ne tuez personne! s'écria le roi d'une voix retentissante.

On avait transporté les morts et les blessés dans le Café Turc et dans les maisons voisines. Des médecins avaient été appelés. On prodiguait des soins au général Vézigny, au colonel Raffé qui respirait encore. On pansait les généraux Heymes, Colbert, Pelet et Bin et tous les officiers ou gardes nationaux qui avaient été blessés. Le général Vézigny est mort au bout de trois heures. Il laisse trois enfans dont l'aîné a six ans. Sa femme est folle depuis ce matin.

Le colonel Raffé est mort cette nuit à trois heures après avoir dit : *Donnez-moi votre parole d'honneur que le roi n'est pas mort, et je meurs content.* Après quelques moments le roi continua la revue. Il faut renoncer à décrire l'enthousiasme avec lequel il était accueilli.

Les cris de vive le roi, étaient unanimes et si bruyans qu'ils couvraient le son des tambours et de la musique.

Jusqu'à minuit, une foule innombrable stationne sur le boulevard du Temple. Ses dispositions n'étaient pas douteuses. Ce n'étaient dans toutes les bouches que des expressions de colère et d'indignation. Ce matin, dès cinq heures, l'affluence n'était pas moins considérable. La population tout entière s'est portée sur le théâtre du crime. Les officiers du parquet sont restés toute la journée dans la chambre d'où le coup est parti. Un fort détachement de garde municipale empêche la foule de pénétrer dans la maison, dont il ne

resterait pas pierre sur pierre, tant est grande l'exaspération de la population.

MM. les députés présens à Paris se sont réunis à une heure dans la salle des conférences. Ils n'étaient guères que cinquante. La séance n'était pas publique. Ils ont résolu, dit-on, de rédiger une adresse au roi et de la porter en corps. On ajoute que cette adresse a été adoptée séance tenante.

— Il n'y a pas eu de bourse aujourd'hui 29. — A la petite bourse de Tortoni, baisse de 35 c.

BELGIQUE.

LIEGE, LE 31 JUILLET.

Une route entre Tirlemont et Huy, par Hannut, est en construction pour la section de Huy à Hannut. La députation des états du Brabant vient de décider qu'elle serait continuée, l'an prochain 1836, sur le territoire de cette dernière province; où elle doit parcourir 9,000 mètres; il restera alors à construire 8,000 autres mètres de route de la limite de Brabant à Hannut, dont la province de Liège doit se charger. Les communes d'Ophuyssien, Gossancourt, Neerheyssien, Nodwez, Lindmeu et Marilles, ainsi que la ville de Tirlemont, toutes intéressées à cette nouvelle communication, viennent d'être invitées à voter, pendant au moins dix ans, des centimes additionnels pour concourir à couvrir une partie des frais à résulter de ces travaux.

— On écrit de Lisbonne, le 10 juillet :

« On vient enfin de nommer un nouveau cabinet dont les élémens peuvent promettre de la stabilité, faire espérer enfin au pays la cessation d'une crise qui le fatigue. Voici les noms et les attributions des membres du nouveau cabinet : *Présidence du conseil de guerre*, Saldanha; *Affaires étrangères*, Palmella; *Intérieur*, Rodrigo da Fonseca Magalhães; *Justice*, J. de Souza Pinto da Magalhães; *Finances*, da Silva Carvalho; *Marine*, marquis de Loule. »

— On écrit d'Anvers, le 29 juillet :

« Avant-hier M. Baudouin, de Bordeaux, négociant en vins, habitant cette résidence, étant allé se baigner très tard dans la soirée à un endroit dangereux de la côte ouest de Schéveninghe en face du phare, a été emporté par le reflux. Hier au soir le corps n'avait pas encore été retrouvé. »

« Le bruit est répandu à notre bourse que le bateau à vapeur l'*Hirondelle*, navigant entre Anvers et Gand, a sauté hier près de cette dernière ville. On parle de trois personnes tuées et de plusieurs autres blessées. »

— On lit dans le Journal d'Arlon :

Nous apprenons que, dans la nuit du 18 du courant, une saisie considérable de marchandises à l'aunage a eu lieu dans les environs de Vielsalm, sur une bande de 60 à 80 fraudeurs. Cette belle saisie est due au dévouement et à la bravoure des préposés Blondiaux et Delcourt du poste de Commanster.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Le *Handelsblad* rapporte, sous la rubrique de La Haye, le 28 juillet, que la veille le secrétaire général du département des finances, avait été reçu par le roi en audience particulière.

Le 26 au soir, M. Beuth, référendaire dans la division des contributions directes, au ministère des finances, est retourné à Amsterdam afin d'y tenir de nouvelles conférences avec l'inspecteur-général des contributions directes, M. Callence.

M. Beuth est attendu de retour à La Haye, dimanche.

— On assure que quelques-uns des receveurs des contributions directes, sur l'invitation de faire parvenir un tableau des retardataires des contributions personnelles, pour les années qui précèdent celle qui est expirée le 1^{er} mai 1835, ont demandé aux autorités supérieures un délai de deux mois pour s'acquitter de ce travail.

Il n'y a pas d'autres nouvelles dans les journaux hollandais du 29; et les bruits qui ont couru de nouvelles mouvemens à Amsterdam sont prématurés. (Courrier belge.)

Le bruit de nouveaux troubles très-graves qui auraient éclaté à Amsterdam, circulait ce matin à Liège. Nous ne savons sur quoi il se fonde.

ues de probité et de pa-

modeste doullanger dans une ville toute occupée aux manuels, et où les études passaient alors pour de luxe que les fabricans eux-mêmes se permet-

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1830,

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amatours de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs

UNIVERSITÉ DE LIEGE. — Faculté de droit.

Le 3 août, MM. Jean Pierre Eberhard, de Dickirch; Alexandre de Paul, de Haen sur Heure, et Ferdinand Gislain, de Gembloux, subiront l'examen de docteur en droit, à 9, 10 et 11 heures.

Le 4 août, MM. Alexandre Corbisier, de Bruxelles, et Jean François Frédéric Gustave Marcel Adolphe Lehardi de Beaulieu, de Lasnes, subiront l'examen de candidat, à 9 et 10 heures.

MM. les médecins, chirurgiens et pharmaciens, membres de l'association pour une caisse de prévoyance, sont prévenus que, d'après les articles 6 et 8 du règlement adopté le 24 courant, un scrutin sera ouvert mardi 4 août, de cinq heures à 7 du soir, pour la nomination des membres de la commission.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 29 juillet.

Naissances : 3 garçons, 4 fille.

Décès : 2 garçons, 1 fille.

Du 30. — Naissances 2 garçons, 5 filles.

Décès : 2 filles, 2 hommes, savoir : Renier Van Hex, âgé de 70 ans, négociant, rue St. Séverin, époux de Catherine Kenis. — Libert Jaspas, âgé de 59 ans, armurier, faubourg Saint Gilles, époux en deuxième noces de Marie Anne Bertrand.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE PAR LICITATION.

Le LUNDI 3 août 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n^o 482, à la VENTE aux enchères d'une grande MAISON, côtée 123, avec cour et jardin, située à Liège, rue derrière St. Martin en Ile.

Cette maison gagnera considérablement en valeur, et se trouvera dans le plus beau quartier de la ville lors de l'achèvement de la rue de la Cathédrale, près de laquelle elle vient aboutir.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON. 724

On DEMANDE pour L'ÉTABLISSEMENT du GAZ, rue du Gazomètre, en Jonfosse, à Liège :

- 1^o DES CHARRETIERS pour le transport de briques, terres, moellons, etc.;
- 2^o A ACHETER un FORT CHEVAL, propre à conduire un tombereau. — S'y adresser. 18

MONT DE PIÉTÉ.

MARDI, 4 août et jours suivants, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement, quai de la Baite, n^o 1112, les gages surannés reçus en mai 1834.

Le Mont de Piété prête pour les bijoux, la vaisselle, et les objets d'or et d'argent à raison de 4/5 de leur valeur au poids et pour tous les autres effets à raison de 2/3 de leur évaluation.

Liège, le 27 juillet 1835. Le directeur, Félix JEHOTTE.

On demande UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n^o 778

VENTE

D'UNE

GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ D'ORIGINE PATRIMONIALE.

On fait savoir que, le LUNDI 31 AOUT 1835, à dix heures du matin, il sera VENDU aux enchères, en présence de M. le juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue derrière le Palais, et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, une belle propriété, située à Hauegard, commune de la Reid, à une lieue de Spa et à 2 de Verviers, province de Liège; savoir :

Premier lot.

- 1^o Le château et 4 bâtiments ruraux dépendans.
 - 2^o Bosquets, jardins, pépinière, prairie plantée d'arbres, au-dessus du château, terre joignant au jardin, contenant ensemble 2 bonniers métriques 41 perches 22 aunes.
 - 3^o La ferme dite du château et bâtiments d'exploitation pour le fermier avec 22 bonniers métriques 84 perches 96 aunes de terres labourables et prairies, dont la plus grande partie tient ensemble et entoure les bâtiments.
 - 4^o Le pré au madrifontaine dit *Clef du Hawissart*, contenant 9 perches 22 aunes.
 - 5^o Les bois dits *Wilson*, *Hawissart*, *Queuo du Bois*, *Grand-Acquit* et bois dit du *Ménage* au-dessus du château, contenant ensemble 24 bonniers métriques 73 perches 40 aunes.
 - 6^o Et les terres dites *Bourgoys*, *Vieux Trièhes sous willon*, *Chemin des Potalles* et *Trièhes à Gignesses*, contenant ensemble 2 bonniers métriques 5 perches 87 aunes.
- Le tout formant à peuprès un seul gazon.

Deuxième Lot.

1^o La ferme dite de *Bierleux* avec les bâtiments d'exploitation, tenant à la maison du fermier, les bâtiments situés à *Hauegard* à proximité des précédents, consistant en 2 granges, une écurie et une maison d'habitation.

2^o Les terres et prairies de la ferme, contenant ensemble 20 bonniers métriques 89 perches 51 aunes.

3^o Les terres et prairies sous *Belva*, joignant à celles de la ferme, contenant ensemble 80 perches 66 aunes.

4^o Et les terres dites *Chainay*, en lieu dit *Carmina*, devant la ferme, contenant 2 bonniers 34 perches 6 aunes.

Le tout formant à peuprès un seul gazon.

Troisième Lot.

1^o La ferme dite de *Vert-Fontaine* et les bâtiments d'exploitation.

2^o Et les terres et prairies contigues contenant une superficie de 22 bonniers métriques 33 perches 94 aunes.

Le tout formant un seul gazon.

Quatrième Lot.

1^o Le bois de *Bierleux* contenant 27 bonniers métriques 68 perches 37 aunes.

2^o Et le bois de *Lanshaye* contenant 26 perches.

Cinquième lot.

1^o Le bois *Loneux* à *Vert-Fontaine*, contenant 5 bonniers métriques 34 perches 37 aunes.

2^o Le bois *Piron* contenant 2 bonniers métriques 17 perches 92 aunes.

3^o Le bois *Triquet* contenant 71 perches 9 aunes, sous le précédent.

4^o Et le bois *Brouheid* et le bois *Boskin*, contenant ensemble 32 perches 98 aunes.

Sixième lot.

Le bois situé en lieu dit *Heid de fer*, contenant 8 bonniers métriques 79 perches 14 aunes.

Septième lot.

Le bois dit de *Favoye*, commune de *Theux*, contenant 2 bonniers métriques 33 perches 52 aunes.

Huitième lot.

1^o La maison d'habitation et le bâtiment y contigu en lieu dit à la *carrière* sous la *Reid*.

2^o Le four à chaux, le magasin et l'écurie.

3^o La carrière de pierres de taille y attenante.

4^o Les terres et prairies à l'entour et aux environs des bâtiments précités, contenant quatre bonniers métriques huit perches septante sept aunes, le pré *Alfangne* provenant de *Bihain*, compris.

5^o Le bois dit de la *carrière*, contenant un bonnier métrique 36 perches 35 aunes.

6^o Et le bois dit *Nycrifosse* en deux parcelles, contenant ensemble 18 perches 25 aunes.

Neuvième et dernier lot.

1^o Les terres situées au chemin de *Bottenfres* à *Bois-trouheid* de la contenance de 40 perches 56 aunes.

2^o La terre en lieu dit *Grand Sart* au dessous du bois *Piron* contenant 32 perches 96 aunes.

3^o Les terres en lieu dit *Alroche* au-dessous de *Moirta* de la contenance de 84 perches 2 aunes.

4^o Et la terre en lieu dit *Heid de Sacé*, sous le bois *Piron*, contenant 45 perches 39 aunes.

S'adresser audit notaire DUSART, rue Féronstrée, n^o 569, pour voir les titres de propriété et connaître les conditions 908.

En vertu d'un arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 17 de ce mois, l'ouverture du concours qui aura lieu pour l'examen des candidats qui désirent être admis dans le corps des ponts et chaussées, en qualité d'élève, de conducteur ou d'ingénieur de troisième classe, est fixée au 1^{er} octobre 1835.

On peut prendre connaissance des programmes d'après lesquels le concours aura lieu, tant à l'hôtel du gouvernement que dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Liège, le 29 juillet 1835.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la délibération du conseil de régence du 18 de ce mois, portant qu'une parcelle de terrain située à *Fragée* vis-à-vis de la maison n^o 842, sera incorporée à la voirie, arrêtent : arrètent :

Le plan indiquant la situation de ladite parcelle restera déposé au secrétariat pendant dix jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de la chapelle du Paradis.

A l'hôtel-de-ville, le 27 juillet 1835. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la délibération du conseil de régence du 18 juillet courant qui arrête le plan de régularisation d'une partie de la place de l'Université et de la rue entre les deux ponts des jésuites jusqu'à cette place.

Ledit plan restera déposé au secrétariat de la régence pendant dix jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'aux portes des églises de St. Jacques et de St. Denis.

A l'hôtel de ville, le 27 juillet 1835. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins,

vu la demande du sieur Barth. Joseph Servais Hardy, demeurant rue à la Boverie, n^o 80, tendante à être autorisé à établir une briqueterie temporaire et pour son usage exclusif, sur une pièce de terre qui lui appartient, située entre le pré *Mais* et la ruelle dite des *Anes*, de la contenance de 22 perches 887 aunes, joignant du nord à M. Renoz, du levant à M. Stoumont, du midi et du couchant à MM. Elias;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824, et l'ordonnance du conseil de régence en date du 11 juillet 1835; arrètent :

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron à l'hôtel de ville que sur la porte de l'église de St-Vincent.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande sont invitées à faire parvenir à la régence les motifs d'opposition dans le délai de quinzaine. A l'hôtel de ville, le 29 juillet 1835. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins,

vu la demande du sieur Pierre Beaufort, fondeur en fer, demeurant au faubourg St-Léonard, n^o 114, tendante à établir une fonderie derrière une maison qui appartient aux sieurs *Bol* et *Pecklers*, située au même faubourg, n^o 203;

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1834, arrètent :

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron à l'hôtel de ville que sur la porte de l'église de St-Foi.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande sont invitées à faire parvenir à la régence les motifs d'opposition dans le délai de quinzaine. A l'hôtel de ville, le 29 juillet 1835. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 22 juillet. — Métalliques, 102 1/2. Actions de la banque 1327 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 29 juillet. — Dette active 55 3/8. Dito 5^o, 404 1/2 0000. — Dito Différée, 127 1/2 00. — Bill de chance 24 1/2 16. — Syndi. d'amor. 94 1/2 00. — Dito 3^o 1/2 10, 79 5/8 000. Contrib. de guerre, 0 0/0. Bill. du tré. 6 1/2, 000 0/0. — Société de comm. 108 5/8 00. — Rente et comp. 104 5/8. — Dito 1828 et 1829, 404 3/8 00. — C. H. 1831, 1833 99 1/2 16. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/2. Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Pros. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 0 0/0. — Rente franç. 00 0/0 00. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/0. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Londr., 3 1/2, 26 0/0 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 418. — Bons cortés à Lond. 36 3/8 00000. — Coupons des cortés 00. — Vienne actions de la banq., 0000 0/0. — Métalliques 99 1/2. — Act. Rot. 1^{re} levée, 0000. — Dito 2^e levée, 00. — Lois de Pologne, 122 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londr., 00. — Brésiliens, 86 0/0. — Grecs 00. — Lots Prussiens 105 0/0.

Bourse d'Anvers du 30 juillet.

Changes.	à courts jours	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 1/2 p.		
Londres	12 13 3/4	P 12 07 1/2	P
Paris	47 3/8	P 47 0/00	A 16 7/8
Francfort	35 7/8		A 35 9/16
Hambourg	35 5/16	35 1/8	35 0/0

Escompte 4 1/2 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. — Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 5/8 P 0. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 1/4 et 98 3/4 P. — Espagne. Guebb., 40 0/0 00 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem perp. Amsterdam, 3 1/4 et P. — Idem diff., 16 5/8.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols se sont assez bien soutenus durant toute la bourse; il s'est fait passablement d'affaires en cortés Pour les Perpétuelles, il y avait plus de vendeurs qu'acheteurs.

Perpétuelles, 39 5/8 A. — Cortés 35 7/8 A. — Coupons d'ito 000 0/0 0. — Dette différée, 16 5/8 A. — Oblig. Ardour 49 3/4 P. — Primes à un m. dont 1 : Perpétuelles 41 0/0 A. — Cortés 39 0/0 P. — Dette diff. 17 1/2 A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

200 balles café Batavia verdâtre, à 35 1/2 cents. 6 à 700 sacs sucre Mauille brun, à fl. 17 ent. étr. 150 caisses sucre Havane blond, de florins 21 1/4 à 21 ent; ôt étranger.

Bourse de Bruxelles, du 30 juillet. — Belgique. Dette active 54 1/4 P. Emprunt de 48 mill., 100 1/2 P. — Actions de la société générale (5) 840 0/0 0. Société de comm. de cette ville 120 1/2 P. Banque de Belgique (5) 113 0/0 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 0. — Espagne. Guebbard, 40 1/4 P. 00. Perpét. Anvers 4 p. 1/2. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 40 0/0 P. — Idem Paris 3 p. 1/2, 0000 Cortés à Londres, 35 1/2 0 000. Dette différée, 16 3/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 27 juillet.

Froment, l'hectolitre, 14 francs. 81 cent. Seigle, id. 9 81

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.